Groupe de travail Paritaire du 25 juin



Présents:

Administration:

- M. le DASEN, Mme l'IEN auprès de l'IA, M. Le secrétaire général,
- les services de la DPE

Représentants du personnel

SNUipp FSU: JP Clavere, Guillaume Hily,

Se Unsa: Nathalie Hanquart

Snudi fo : Angélique Tivayrat

Carte scolaire

<u>Petit rappel</u>: dans le cadre des 1000 postes supplémentaires à la rentrée 2012, l'académie d'Amiens sera dotée de 25 postes. Pour l'instant aucune répartition n'est annoncée entre les 3 départements. Le SNUipp FSU a dénoncé le manque d'ambition de cette dotation étriquée pour la Picardie.

Les critères nationaux de répartition à savoir (taux d'encadrement des élèves et évolution démographique ; taux de réussite des élèves ; conditions socio-professionnelles des familles; conditions socio-économique du territoire avec une attention particulière aux zones rurales) seront appliqués dans les départements. Le SNUipp-FSU a rappelé que principalement le P/E sera pris en considération pour la répartition entre les départements et qu'il interviendrait au CTA pour que la dotation axonaise soit revue à la hausse pour tenir compte des 3 autres critères et notamment des conditions socio-professionnelles des familles sans que cela nuise à la « hiérarchie des P/E » entre les trois départements, (L'Ecole ayant vocation à réduire les inégalités sociales).

Le DASEN a définit 3 axes prioritaires avec la dotation qu'il aura :

- La ruralité
- La maternelle
- Le remplacement

Une partie des postes supplémentaires ira au remplacement le reste aux ouvertures de classes ou aux levées fermetures.

Le SNUipp FSU est intervenu sur les situations suivantes à la suite des remontées transmises :

- Anizy le Château Mat
- Aulnois sous Laon Elem
- Beautor Camille Desmoulins Elem (avec le snudi)
- Château Thierry Les Filoirs Elem
- Chauny Centre Elem
- Francilly Selency (avec le SE),
- Missy sur Aisne Prim
- Mons en Laonnois RPI
- Soissons Fiolet Mat
- St Gobain Mat
- St Quentin Lavisse Elem
- Tergnier Boulloche Elem

La répartition entre les 3 départements se fera à l'issue du Comité Technique Académique du 04 juillet. A l'issue de ce dernier et de la dotation en poste de notre département, l'IA prendra ses décisions. Elles seront entérinées et arrêtés lors du CTSD carte scolaire de rentrée.

Ineats - Exeats

Voici la situation à ce jour : 67 demandes d'exeat

- 5 ineats accordés pour notre département
- 2 exeats accordés de l'Aisne avec les 2 ineats dans les départements demandés

Le DASEN a effectué un classement des demandes dans l'ordre décroissant du barème de permutations informatisées.

Pour l'instant il accorde

- un exeat à 4 personnes dans l'ordre décroissant du barème (de 572 points pour le plus élevé à 397 points)
- 1 exeat pour une situation familiale grave

Le DASEN indique que la date limite jusqu'à laquelle il accordera les exeats est fixée au 31 aout. Enfin, il indique que l'année prochaine il y aura un barème départemental des exeats ineats.

Le SNUipp FSU a demandé une étude particulière pour les priorités médicales et sociales. Le SNUipp FSU revendique que l'ensemble des ineats exeats soient accordés.